

-----

# Conseil municipal

jeudi 09 avril 2015

---

## compte rendu

---

**Etaient présents** : Monsieur RAGAGE Bernard, Madame SOILLY Sylvie, Madame SOUPAULT Nicole, Monsieur ROBBE Bernard, Monsieur JANODET Laurent, Madame BLIN Roselyne, Monsieur BUYCK Daniel, Madame LAULIAC Véronique, Monsieur PAIN Ralph, Madame PLOUZOT Sophie, Madame ROBLIN Colette, Madame TERRIEN Claudie

**Absents excusés** : Madame Lise LEFRANC et Messieurs Franck DUCROT, Rémy PETITOT

**Secrétaire de la séance** : Sylvie SOILLY

**Date de Convocation** : jeudi 02 avril 2015

**Ordre du jour:**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance,

1. Comptes de gestion 2014 :
  - Commune
  - Service assainissement
2. Comptes administratifs 2014 :
  - Commune
  - Service assainissement
3. Affectations du résultat 2014 :
  - Commune
  - Service assainissement
4. Budget primitif 2015 : Commune
5. Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales 2015
6. Subventions, cotisations et dotations 2015
7. Budget primitif 2015 : Assainissement
8. Baptême terrain de foot et complexe sportif

Affaires et questions diverses

Informations du Maire.

La séance est ouverte à 18 h 00. Madame Sylvie SOILLY est nommée secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

Le procès-verbal de la réunion précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal et accepté.

**Délibérations du conseil:**

**POINTS 1 - 2 - 3 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2014 :**

**COMMUNE et AFFECTATION RESULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sylvie SOILLY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, Bernard RAGAGE comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		212 793.71	12 844.94		12 844.94	212 793.71
Opérations de l'exercice	792 718.95	837 464.80	353 141.12	351 337.41	1 145 860.07	1 188 802.21
<b>TOTAUX</b>	<b>792 718.95</b>	<b>1 050 258.51</b>	<b>365 986.06</b>	<b>351 337.41</b>	<b>1 158 705.01</b>	<b>1 401 595.92</b>
Résultat de clôture		257 539.56	14 648.65			242 890.91
				Restes à réaliser	36 656.76	
				Besoin/excédent de financement Total		190 734.15
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		45 835.83

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2014 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion 2014 dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- **DECIDE D'AFFECTER** comme suit l'excédent de fonctionnement

53 305.41	au compte 1068 (recette d'investissement)
204 234.15	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**L'ASSAINISSEMENT et AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie SOILLY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, Bernard RAGAGE comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		42 873.70		16 893.55		59 767.25
Opérations de l'exercice	9 482.25	16 798.19	3 732.28	8 962.23	13 214.53	25 760.42
<b>TOTAUX</b>	<b>9 482.25</b>	<b>59 671.89</b>	<b>3 732.28</b>	<b>25 855.78</b>	<b>13 214.53</b>	<b>85 527.67</b>
Résultat de clôture		50 189.64		22 123.50		72 313.14
				Restes à réaliser	9 500.00	
				Besoin/excédent de financement		62 813.14
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- **DECIDE D'AFFECTER** comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
50 189.64	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

#### **POINT 4 - BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE**

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2015 de la COMMUNE, qui s'établit comme suit :

##### **Section de fonctionnement**

Recettes : 982 110.00 €

Dépenses : 784 110.00 €

##### **Section d'investissement**

Recettes : 304 843.00 €

Dépenses : 304 843.00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget Primitif 2015.

#### **POINT 5 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015, comme suit :

- Taxe d'habitation : 17.63 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.27 %
- C.F.E. : 16.83 %

## POINT 6 - SUBVENTIONS 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'allouer les subventions telles que définies ci-dessous :

<b>Cpte 6574</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré</b>
<b>Subvention fonct associations</b>	<b>18 000.00 €</b>	
<i>Fondation Patrimoine</i>	<i>50.00 €</i>	<i>délib 17-2015 du 09/03/2015</i>
<i>Coop scol Maternelle</i>	<i>500.00 €</i>	<i>délib 11-2015 du 09/03/2015</i>
<i>Coop scol Primaire</i>	<i>500.00 €</i>	
Football Club	200.00 €	A l'unanimité
Oxfam	4 750.00 €	Par 11 voix pour et 1 contre
UNC UNCAFN	100.00 €	A l'unanimité
Vélo Massif Morvan	300.00 €	A l'unanimité
Amicale Pompiers	3 500.00 €	A l'unanimité
Compagnie du Globe	350.00 €	A l'unanimité
<b>Réserve</b>	<b>7 750.00 €</b>	
<i>Promotion Quarré Morvan</i>		<i>A revoir ultérieurement</i>
<i>Association Théâtre</i>		<i>A revoir ultérieurement</i>
<i>Ste Enc Elev Rég Quarré</i>		<i>A revoir ultérieurement</i>
<i>Quarré Mi Fa Sol</i>		<i>A revoir ultérieurement</i>
<i>Club Amitié</i>		<i>A revoir ultérieurement</i>

## POINT 7 - BUDGET 2015 ASSAINISSEMENT

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget 2015 du service ASSAINISSEMENT, qui s'établit comme suit :

### Section de fonctionnement

Recettes : 14 733 €

Dépenses : 64 734 €

### Section d'investissement

Recettes : 29 634 €

Dépenses : 29 634 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget du service ASSAINISSEMENT 2015.

## POINT 8 - BAPTEME TERRAIN DE FOOT

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'occasion de l'organisation d'une grande manifestation sportive le 13 juin prochain, le Président du Football Club souhaite baptiser l'espace sportif de Quarré les Tombes et propose le nom de Marcel TERREIN.

Le Maire rappelle que le terrain de foot est dénommé Ferdinand ROSTAND, maire de Quarré les Tombes de 1906 à 1939 et que le Gymnase s'appelle « Gymnase MORVAN-VAUBAN ».

Sous réserve de ces dénominations déjà déposées en sous-préfecture, le Maire soumet au vote de l'assemblée.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'idée de rendre hommage à Marcel TERRIEN,
- **DENOMME** « Pôle Sportif Marcel TERRIEN » l'ensemble de l'espace sportif comprenant ; le terrain de foot, le terrain de tennis et le gymnase.
- **MANDATE** le Maire pour effectuer toutes les démarches auprès de la Préfecture et autres instances nécessaires à l'application de la délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents entrant dans l'application de la délibération.

**Informations du Maire, sont évoquées:**

La réunion du 12 mars dernier avec l'ensemble des Maires du territoire sur l'organisation scolaire du secteur.

Le communiqué de presse de Monsieur Jean-Yves CAULLET, député de l'Yonne, Maire d'Avallon et Président de l'ONF sur les actes de vandalismes dans la forêt communale d'Avallon et domaniale Au Duc sur la commune de Quarré les Tombes.

La réunion du 02 avril dernière à la Mairie de St Brancher sur les nouvelles dispositions de collecte des ordures ménagères.

Les encombrants, dont la collecte est prévue du 13 au 18 avril 2015, à sortir dès la veille au soir.

Tous les sujets étant abordés, la séance est levée à 21h45.